



<http://www.fo-caterpillar.net/>

NAO 2012

La quatrième réunion consacrée aux NAO 2012 s'est tenue vendredi 2 mars. Nous vous présentons ci-dessous l'état d'avancement des négociations :

1. Augmentation Générale sous conditions :

La Direction demande, pendant la phase de modernisation, une flexibilité plus importante sur les lignes de montages; elle souhaite que le nombre d'aléas de production passe de 3 fois 3 jours aujourd'hui à 10 fois un jour. En contrepartie elle s'engage sur une évolution de la masse salariale à **2,9 %** hors promotion.

Sachant qu'elle souhaite consacrer au moins **1%** en Augmentation de mérite, il reste **1.9%** à distribuer en AG.

2. Flexibilité limitée dans le temps: nos décideurs sont d'accord pour abonder les jours imposés au titre des aléas de production. Ils souhaitent que pour chaque jour travaillé un crédit d'heure fixé à 10 % du temps passé soit inscrit dans le compte BRTI de l'intéressé. FO exige au moins 25 %.

3. Salaire minimum :

Le salaire minimum passera à 1515€ après application de l'AG. L'augmentation de mérite viendra ensuite s'ajouter à ce montant.

4. Promotion :

0.5% de la masse salariale. **Inchangée.**

5 Chèque emploi service :

La mesure prise lors des NAO 2011 sera reconduite pour 2012. **Inchangée.**

6. Grille des salaires :

Les maxims de la grille seront relevés de 6 points avec un passage de **144%** à **150%** et un point médian à 125%. **Inchangée.**

7. Congé de fin de carrière :

Ce point fera très prochainement l'objet de discussions lors des négociations sur la pénibilité. **Inchangée.**

8. STIP :

Intégration de la prime d'ancienneté : la Direction essaye de façon peu convaincante de monter un coup de bluff sur un sujet qui ne le mérite pas. Elle conditionne maintenant la correction de cette anomalie à une signature d'accord. La réalité c'est qu'avec ou sans signature elle sera contrainte d'intégrer la prime d'ancienneté dans le calcul du STIP, mais que de gesticulations pour en arriver à corriger une simple erreur.

9. Congés pour événements familiaux :

Alignement sur le régime des cadres comme suit :

- a. **Décès du conjoint** : passage de 2 à 3 jours de congés. **Inchangée**
- b. **Mariage du salarié** : passage de 4 à 5 jours de congés. **Inchangée**

10. Embauches : transformation de 50 CDD en CDI (+ 10)

FO ne signera aucun accord sans que ne soit intégrée dans celui-ci la transformation de CDD en CDI. FO est un syndicat qui défend l'emploi et lutte contre la précarité qui tend malheureusement à devenir la norme dans les entreprises. Les NAO sont un aussi un moyen d'accroître les emplois stables et contrairement à d'autres, notre syndicat ne se privera pas de l'utiliser.

Prochaine réunion : mercredi 14 mars 2012.

Le 3.03.2012.